

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-12-15-6 | Finances communales - Budget de la Ville -
Décision modificative n°4-2022 - Vote des autorisations de programme et
crédits de paiement
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M14 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- Les délibérations des années 2019 à 2021 modifiant les crédits d'AP/CP,
- Les délibérations de l'exercice 2022 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer cette opération d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement 2022 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2022 sont en lien avec l'adoption de la décision modificative n°4 2022 de la ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

Dépenses

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP Antérieurs	DM 4 2022	BP+DM 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
GDEPLA	Projet Place	635 525,00	0,00		0,00	275 525,00	360 000,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 961,04	299 961,04		0,00	0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	924 566,73	924 566,73		0,00		0,00	0,00
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 639 776,80	6 825,00		5 565,00	971 922,00	888 747,00	766 717,80
MEDIA	Projet Médiathèque	9 479 416,03	1 196 413,18		1 711 046,00	2 977 112,49	2 449 252,36	1 145 592,00
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	633 600,00	0,00		0,00		300 000,00	333 600,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	427 881,50	136 319,50		171 562,00	0,00	120 000,00	0,00
SORANO	Projet SORANO	6 763 296,54	271 840,85	970 738,26	3 172 354,69	1 106 367,00	1 106 367,00	1 106 367,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	48 866,40	3 866,40		15 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL AP PROJET NPNRU		21 852 890,04	2 839 792,70	970 738,26	5 075 527,69	5 340 926,49	5 234 366,36	3 362 276,80

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP Antérieurs	BP 2022	DM 4-2022	BP+DM 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	EMPRUNT (Hors APCP)	1 282 275,00	1 282 275,00						
GDEPLA	Projet Place	113 400,00	0,00			0,00	0,00	113 400,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00	64 307,64	110 690,00		110 692,36	0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	539 642,92	539 642,92			0,00	0,00		
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 494,00	0,00			0,00	611 164,00	611 164,00	611 166,00
MEDIA	Projet Médiathèque	4 182 244,94	1 312 214,94	837 151,00		837 151,00	367 000,00	1 665 879,00	0,00
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	407 880,00	0,00			0,00		32 340,00	375 540,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	0,00	0,00			0,00			
SORANO	Projet SORANO	6 876 534,82	1 631 792,36	1 077 337,41	277 264,46	1 312 458,46	1 035 194,00	1 378 966,00	1 518 124,00
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 893 882,25	783 081,24	646 589,00		623 985,00	351 380,00	19 986,00	1 115 450,01
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	70 000,00	20 000,00	5 000,00		5 000,00	15 000,00	5 000,00	25 000,00
	Recettes globales pour financer les projets Emprunt mais non rattaché à une opération en particulier, FCTVA	3 478 536,11	0,00						
TOTAL AP PROJET NPNRU		21 852 890,04	5 633 314,10	2 676 767,41	277 264,46	2 889 286,82	2 379 738,00	3 826 735,00	3 645 280,01

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc128887-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 décembre 2022